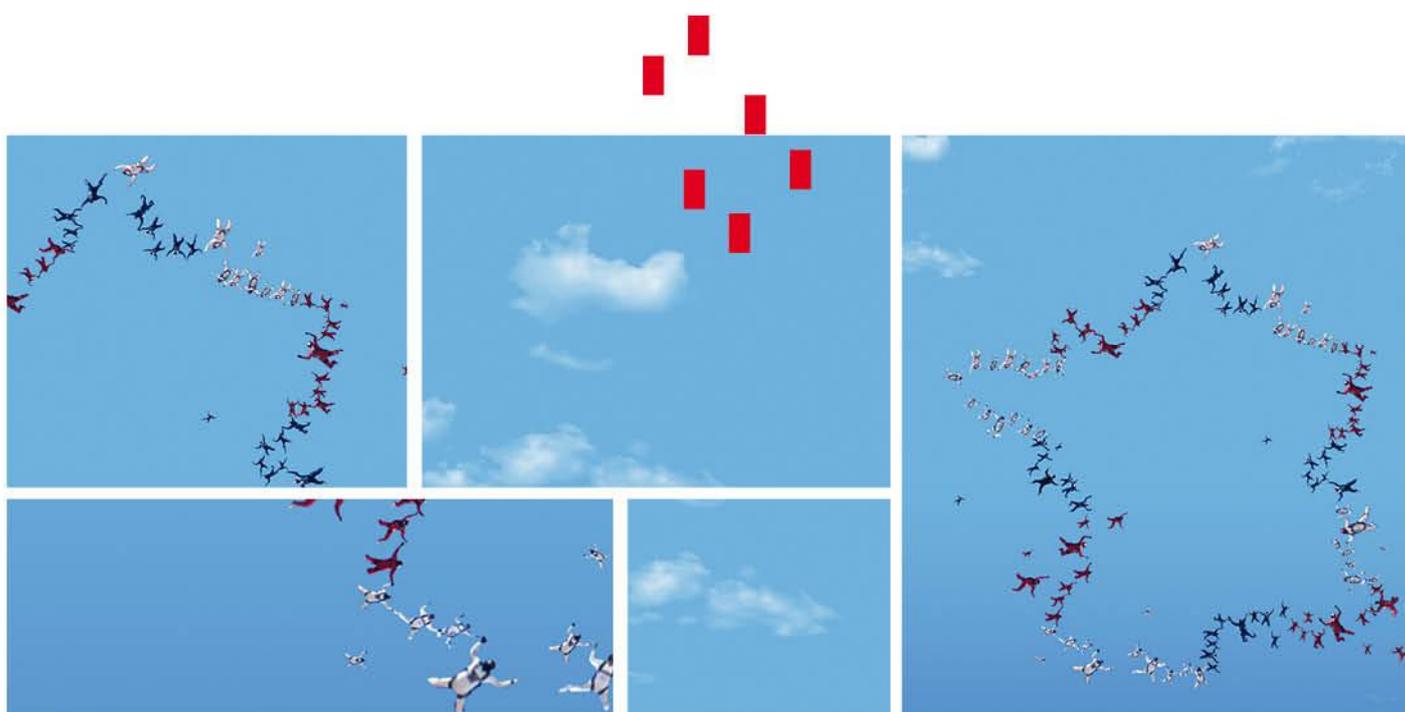


# ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



## CAHIER DES CHARGES TABLEAU DE BORD DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES



---

# Sommaire

---

Sommaire .....	2
1. Présentation de Atout France .....	3
2. Objet de la mise en concurrence .....	4
3. Contacts .....	4
4. Prestations demandées au prestataire sélectionné .....	4
Compétences requises .....	4
Périmètre .....	5
Fonctionnement attendu .....	6
Moyens techniques.....	6
5. Calendrier.....	7
6. Règlement de la consultation .....	7
Périmètre contractuel.....	7
Information des candidats .....	7
Calendrier.....	7
Dossier de consultation .....	8
Présentation des offres.....	8
Dépôt des offres.....	8
Critères de sélection .....	8
Clause de confidentialité .....	9
Conditions générales.....	9

---

# 1. Présentation de Atout France

---

Atout France, opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

Grâce à sa trentaine de bureaux internationaux, Atout France couvre 78 marchés avec la collaboration étroite des ambassades et dispose ainsi d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise des marchés lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande tels que des lettres de conjoncture par pays et par filière, des études de marchés (Chine, Brésil, Russie, Asie du Sud-est, etc.) ou des baromètres de conjoncture, et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

Atout France accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international. Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public notamment grâce à une stratégie numérique puissante via notamment le site [www.france.fr](http://www.france.fr).

Les professionnels du tourisme international sont aussi sensibilisés aux atouts de la destination (salons, workshops, démarchages, éductours, etc.) ainsi que la presse (voyages de presse, conférences de presse, etc.).

Atout France organise également plusieurs salons professionnels qui font référence : *Rendez-vous en France* qui réunit plus de 900 tour-opérateurs internationaux, *Grand Ski*, *Destination Vignobles*, *France Meeting Hub*, etc.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement.

Une quinzaine de travaux et études paraissent également chaque année pour permettre aux professionnels de mieux valoriser leurs potentiels, d'optimiser leurs choix de gestion et d'ajuster leurs processus de développement (ex : les clientèles du luxe, le marché du bien-être, les réseaux et media sociaux dans le tourisme, etc.) ; études dont les conclusions servent régulièrement dans le débat public.

Plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont également pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme (14 000 hôtels classés selon les nouveaux critères), immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme porté par 54 vignobles ou encore la distinction Palace.

Pour en savoir plus : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr).

---

## 2. Objet de la mise en concurrence

---

Atout France publie annuellement depuis 2006 un Tableau de Bord des Investissements Touristiques. La présente consultation porte sur la réalisation des travaux conduisant à l'actualisation 2017 du prochain tableau de bord (édition nationale, qui portera sur les résultats 2016 et les prévisions 2017).

La configuration de ce tableau de bord ayant été progressivement enrichie au cours du temps à l'entière satisfaction de Atout France et de ses partenaires, il est demandé de vous inscrire dans le prolongement des travaux antérieurs en respectant au plus près la méthodologie actuelle mise en œuvre. Toutefois, l'édition 2017 doit apporter des évolutions qualitatives par rapport aux éditions antérieures au regard notamment du partenariat mis en place avec la Caisse des dépôts.

Il s'agira non seulement de produire des données et des tableaux, mais également de mettre en perspective les résultats obtenus et les prévisions futures via des zooms thématiques décryptant les tendances stratégiques à l'œuvre et des focus opérationnels portant sur un échantillon de projets d'investissement.

---

## 3. Contacts

---

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter uniquement par mail :

[jean-andre.doeuvre@atout-france.fr](mailto:jean-andre.doeuvre@atout-france.fr) et/ou [claudine.barbier@atout-france.fr](mailto:claudine.barbier@atout-france.fr)

---

## 4. Prestations demandées au prestataire sélectionné

---

### Compétences requises

Le prestataire devra assurer la reprise de la méthodologie actuelle en recueillant et analysant un certain nombre de données récoltées auprès de nombreux acteurs, fédérations et autres professionnels du tourisme afin d'obtenir une évaluation des investissements passés et futurs, réalisés dans chacun des secteurs d'activité du tourisme couverts par l'étude.

Pour cela, le prestataire retenu devra avoir une bonne connaissance des secteurs d'activité et des institutions touchant au domaine de l'économie et du tourisme :

- Secteur économique général : Commission européenne, Banque de France, INSEE, etc... ;
- Secteurs des hébergements touristiques : hôtellerie (groupes hôteliers, foncières immobilières, etc), hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, villages de vacances, gîtes et chambres d'hôtes, résidences secondaires ;
- Secteurs des équipements touristiques : remontées mécaniques, casinos, thermalisme et thalassothérapie, parcs de loisirs, musées et monuments historiques, centres de congrès et parcs d'exposition ;
- Secteurs des transports et de la restauration.

Le prestataire devra être en capacité de suivre les évolutions et modifications effectuées en matière d'investissement en France métropolitaine et en Outre Mer.

Indissociable de l'analyse de données, le prestataire devra maîtriser les logiciels bureautiques (pack office) et cartographiques nécessaires à la production des données. Le prestataire devra être force de propositions en matière de résultats attendus et d'optimisation du traitement, notamment en termes de zooms thématiques proposés.

## Périmètre

Les secteurs d'activité actuellement couverts par l'étude sont : l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les gîtes et chambres d'hôtes, les résidences secondaires, les remontées mécaniques, les casinos, le thermalisme et la thalassothérapie, les parcs de loisirs, les musées et monuments historiques, les centres de congrès et parcs d'exposition et la restauration.

Ce tableau de bord devra comporter :

- Une estimation spécifique de l'investissement au niveau national (incluant les DOM) pour chacun des secteurs d'activité touristique actuellement couverts, reprenant et améliorant si possible la méthode actuellement déployée pour parvenir à cette estimation, et reposant en tout état de cause sur le croisement des données spécifiques disponibles et du résultat d'entretiens conduits auprès de professionnels de référence ;
- Un volet macro-économique permettant à la fois d'inscrire les perspectives d'évolution des investissements touristiques dans le cadre des tendances générales de l'économie et de disposer d'un cadre de cohérence en ce qui concerne le volume global de ces investissements ;
- Une analyse spécifique des données sur la période couverte par ESANE, notamment en termes de corrélation entre l'investissement et la performance économique des secteurs analysés ;
- Une déclinaison territoriale des investissements allant jusqu'au niveau communal pour tous les secteurs du tourisme où c'est possible, mais également par type d'espaces ETN ;
- Une actualisation des données annuelles antérieures, permettant de retracer les évolutions récentes des grands agrégats, en tant que de besoin.

Vous devez intégrer dans votre proposition:

- Une décomposition des investissements hôteliers (intégrant les foncières) par catégorie d'étoiles ;
- L'établissement de focus opérationnels sur 30 projets d'investissement (concrétisés au cours de l'année 2016 ou lancés pour une ouverture en 2017, 2018 ou 2019) ;
- La réalisation de 5 (cinq) zooms thématiques portant sur l'internationalisation des investissements, l'économie collaborative, les start-up du tourisme, les transports, les dynamiques prioritaires de réinvestissement par filière (montée en gamme ou pas, intégration de l'innovation, meilleure prise en compte des exigences environnementales ou celles liées à la transition énergétique, bien-être, etc) ;
- Un élargissement du périmètre d'analyse par rapport aux éditions précédentes : prise en compte des gîtes et meublés, hors résidences secondaires, en l'étendant à l'ensemble des opérateurs y compris on line ; intégration des investissements liés aux ports de plaisance (maritimes et fluviaux) et aux itinéraires cyclables ;

- La production d'une notice méthodologique explicitant les données et ratios utilisés avec leur source, les hypothèses retenues par filière, et les critères retenus pour les répartitions territoriales.

## Fonctionnement attendu

Afin d'obtenir une évaluation des investissements passés et futurs réalisés dans chacun des secteurs d'activité du tourisme couverts par l'étude, le prestataire retenu devra, dans les délais indiqués par Atout France :

- Récolter les informations auprès de différents contacts et tenir cette liste à jour ;
- Reprendre l'ensemble des fichiers excel pré-existants contenant les différentes méthodologies pour chacun des différents secteurs d'activité afin de réaliser l'ensemble des calculs et de pouvoir apprécier les investissements déjà réalisés (les actualiser sur les années antérieures, si nécessaire) et estimer les investissements à venir ;
- Vérifier les résultats obtenus par la méthodologie mise en place en réalisant une série d'échanges auprès des professionnels ou des fédérations du tourisme concernés, afin de valider les montants obtenus auprès d'eux ;
- Effectuer une ventilation territoriale des montants validés précédemment pour chacun des secteurs d'activité, selon différentes clés de répartition, au niveau communal puis départemental et régional ;
- Produire les 5 (cinq) zooms thématiques (3 pages maxi par zoom) et les focus opérationnels portant sur les 30 (trente) projets d'investissement (½ page par projet présentant les chiffres clés et les acteurs du projet en termes de montage financier et d'exploitation). Le choix fera l'objet d'une validation préalable par Atout France ;
- Réaliser un ensemble d'illustrations graphiques et cartographiques de ces données afin de faire ressortir les principaux enseignements de l'étude ;
- Rédiger l'ensemble de l'étude et fournir une note de synthèse intermédiaire ;
- Réaliser une veille continue des investissements touristiques.

La livraison finale du rapport et de la note de synthèse, devra inclure les bases de données et d'informations correspondantes accompagnées de la documentation appropriée.

Une présentation d'une partie des résultats pourra en outre être assurée par le prestataire retenu en fin d'étude.

## Moyens techniques

Pour ce faire, si vous êtes retenu, vous disposerez de la dernière édition du tableau de bord des investissements touristiques, d'un listing de contacts ainsi que des précédents fichiers de calculs.

L'ensemble de ces éléments demeurent la propriété exclusive de Atout France.

Le prestataire retenu devra ordonner et maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des fichiers (base de données, fichier de calculs, ventilations territoriales, etc...) nécessaires à la mise en place de la méthodologie actuelle et à l'élaboration de l'étude afin de pouvoir nous les restituer dans leur intégralité à l'issue de l'étude.

---

## 5. Calendrier

---

Le prestataire devra être en mesure de fournir les résultats et livrables de l'étude au plus tard le 14 juin 2017.

Cette livraison finale sera précédée d'une livraison intermédiaire au plus tard le 12 mai 2017 portant sur les seuls éléments d'évaluation au niveau national.

Tout retard sera sanctionné par des pénalités financières légalement applicables.

---

## 6. Règlement de la consultation

---

### Périmètre contractuel

Atout France lance une mise en concurrence dont l'objet est la sélection d'un prestataire qui aura pour charge de réaliser le prochain Tableau de bord des investissements touristiques de Atout France, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation, édition 2016/2017.

Le contrat qui en découle, entre Atout France et le candidat sélectionné, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 pour une durée de 9 (neuf) mois.

### Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges, les candidats peuvent contacter par mail les personnes citées au chapitre 3 « Contacts ».

Tout renseignement complémentaire relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 8 février 2017.

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront par mail les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

### Calendrier

Publication du cahier des charges	Le 23 janvier 2017
Date limite de réception des offres	Le 13 février 2017, 12h au plus tard (heure de Paris)
Choix définitif du prestataire	A partir du 14 février 2017

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

## Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement.

## Présentation des offres

Chaque candidat devra fournir un devis précisant le nombre de journées mobilisées pour l'ensemble des travaux exigés ainsi que le prix d'ensemble proposé.

Vous préciserez le profil des intervenants mobilisés, leurs références au regard de la prestation demandée, le nombre de journées mobilisées pour chacun d'entre eux et leur tarif à la journée.

Les prix proposés devront être fermes et non révisables pour la durée du contrat.

Par ailleurs, ces prix comprennent toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais (y compris les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement) des intervenants ainsi que tous les frais matériels liés à ces prestations. Le délai global de paiement, à compter de la date de réception de la facture est de 45 (quarante cinq) jours.

## Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 13 février 2017, 12h00 (heure de Paris), en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOUT FRANCE  
« Marché négocié TBIT »  
A l'attention de Jean André DOEUVRE  
79-81, rue de Clichy – 75009 PARIS

Parallèlement, 1 (un) exemplaire électronique doit être envoyé aux adresses email suivantes, dans la même limite de temps :

[jean-andre.doeuvre@atout-france.fr](mailto:jean-andre.doeuvre@atout-france.fr) et [claudine.barbier@atout-france.fr](mailto:claudine.barbier@atout-france.fr)

Pour être acceptée, l'offre devra donc être adressée à Atout France en version papier et sous format électronique dans les délais indiqués ci-dessus.

**Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.**

## Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus intéressante en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- la capacité du candidat à mettre en œuvre la méthodologie indiquée (35/100) ;
- les moyens humains et techniques mis en œuvre (35/100) ;
- le prix (30/100).

## Clause de confidentialité

Cette mise en concurrence est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès d'Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à exiger de la part de leurs préposés et éventuels sous-traitants la même obligation de confidentialité à l'égard d'Atout France.

## Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leur offre. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

La présente mise en concurrence n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure de mise en concurrence décrite par le présent cahier des charges, au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité.

L'attribution du marché au candidat sélectionné est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat, prévoyant notamment le respect par les parties de la législation relative à la protection des données personnelles.

Les candidats ne sont pas indemnisés pour leur participation à cette mise en concurrence.

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

## Propriété intellectuelle

Les livrables ou tout document, y compris les photographies et/ou visuels qui y seraient intégrés, remis par le prestataire sélectionné, seront la propriété de Atout France.

A ce titre, Atout France pourra :

- Utiliser, à titre gratuit ou onéreux, sur tout support, les livrables, même partiels ;
- Communiquer, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers les livrables, même partiels ;
- Publier, à titre gratuit ou onéreux, sur tout support, les livrables, même partiels.

Toute publication mentionnera le nom des auteurs.

Il est d'ores et déjà entendu, qu'Atout France pourra rétrocéder, à sa seule discrétion, tout ou partie de ses droits sur les livrables au(x) partenaire(s) du Tableau de bord des investissements touristiques de Atout France, pour une utilisation dans les mêmes conditions que celles stipulées ci-dessus, ce que le candidat accepte d'ores et déjà.

Les modalités juridiques, notamment celles de la présente cession, seront précisées dans le contrat qui sera conclu entre le candidat retenu et Atout France.

En tout état de cause, le candidat retenu prémunit Atout France contre toute revendication des tiers quand aux droits de propriété intellectuelle et lui en garantit l'exercice paisible.

Tous les éléments transmis aux candidats par Atout France dans le cadre de la présente consultation restent la propriété de Atout France. Les candidats s'engagent à n'utiliser ces éléments que dans le strict cadre de l'objet de la présente consultation.

Le prestataire déclare détenir sur les livrables, directement en tant qu'auteur ou indirectement en tant que cessionnaire, toutes les autorisations et tous les droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre des présentes, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale.

Le prestataire garantit à Atout France la jouissance libre et entière de toute servitude des livrables transmis dans le cadre du présent contrat, pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle. Le prestataire garantit Atout France contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Le prestataire garantit Atout France contre tous recours à cet égard et le tient quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira de toute condamnation. Le prestataire s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Par ailleurs, il est convenu que toutes informations recueillies par le prestataire lors des différents entretiens prévus dans le cadre de la réalisation du Tableau de bord des investissements touristiques devront être transmises à Atout France. Le prestataire est tenu d'informer Atout France de la nature confidentielle ou non des informations transmises.

Le prestataire garantit d'autre part à Atout France avoir recueilli au préalable l'ensemble des autorisations nécessaires à la transmission des informations à Atout France dans le cadre de la réalisation des prestations. Ainsi, le prestataire garantit à Atout France une utilisation pérenne des informations qui lui auront été transmises et contre tout recours ou action de tout tiers à cet égard. Ainsi, le prestataire tient Atout France quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira de toute

condamnation. Le prestataire s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Le prestataire assure respecter les dispositions légales et réglementaires concernant notamment la protection des données personnelles.

Enfin, le prestataire déclare détenir sur les photographies et/ou visuels fournis à Atout France dans le cadre du Tableau de bord des investissements touristiques et/ou intégrés aux livrables, à l'exception des photographies et/ou visuels qui lui auraient été transmis par Atout France, directement en tant qu'auteur ou indirectement en tant que cessionnaire, toutes les autorisations et tous les droits nécessaires, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale, pour procéder à leur utilisation dans le cadre des présentes.

Le prestataire garantit à Atout France la jouissance libre et entière de toute servitude des photographies et/ou visuels transmis dans le cadre du présent contrat, pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle. Le prestataire garantit Atout France contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Le prestataire garantit Atout France contre tous recours à cet égard et le tient quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira de toute condamnation. Le prestataire s'engage à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Vu, paraphé et signé,

A ...

Le ...

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre :

Signature :